

LES BREVES

n°54

CALENDRIER

14 avril

Bol de riz

23 avril

Fête patronale
1er tour Présidentielles

7 mai

Balade Nature
dans le Kuhwald
2ème tour Présidentielles

21 mai

Foire aux Foins

27 mai

Journée citoyenne

Conseil municipal du 9 mars 2017

AFFAIRES FINANCIERES

COMPTE ADMINISTRATIF 2016		
	Restes à réaliser	Montants
Section d'Investissement		
Déficit cumulé		- 371 207,26
Restes à réaliser Dépenses	26 300,00	
Restes à réaliser Recettes	277 500,00	251 200,00
Déficit 2016		- 120 007,26
Report excédent de fonctionnement		120 007,26
		0,00
Section de fonctionnement		
Excédent cumulé		131 693,14
Report Déficit Investissement		- 120 007,26
Excédent 2016		11 685,88

- **Mise à disposition gratuite du Foyer Saint-Georges.**

Relais Assistantes Maternelles : le mercredi 01 mars 2017, à l'occasion de carnaval

Paroisse Saint-Georges : le vendredi 14 avril à l'occasion du BOL DE RIZ organisé par le Catéchèse.

Chorale Saint-Georges : 30ème anniversaire de direction par M. Jean-Pierre KUNTZ, directeur, de la Chorale paroissiale

- M. le Maire communique les différentes **subventions versées aux associations** en 2016 sur présentation d'un compte-rendu de leurs assemblées générales respectives, et propose de les reconduire en 2017.

- **Acceptation de chèques**

Sinistre du 04.01.16 – Dégâts rue de la Synagogue 559.00 € de la part de GROUPAMA représentant le remboursement de la franchise relatif aux travaux de réparation du panneau de signalisation et du décor de Noël de la Rue de la Synagogue.

Sinistre du 02.01.17 – Vol à l'Atelier Communal, 1 306.00 € de la part de GROUPAMA représentant le remboursement suite à l'effraction et le vol à l'atelier communal.

- Le Conseil Municipal procède à la réévaluation des **tarifs municipaux** (voir Durmenach Pratic') .

- Le Conseil Municipal, autorise l'**association Cercle d'Elevage Apicole de Reines Sklenar** à organiser la fête du 25ème anniversaire sur la place des mélèzes le dimanche 2 juillet et prendra en charge le vin d'honneur servi à cette occasion.



Dimanche 7 mai

BALADE NATURE

dans le Kuhwald

Réservée aux habitants
de Durmenach
Pensez à vous inscrire

AFFAIRES D'URBANISME

Plusieurs demandes de subvention en vue du financement du projet de construction de la **halle place du Foyer** sont en cours d'instruction et le dossier de permis de construire sera déposé début avril. Par son architecture, calquée sur celle de l'ancienne synagogue dont elle reprend le plan de charpente et par les matériaux utilisés (mélèze de Durmenach), la halle alliera patrimoine bâti et naturel.

La Safer par appel de candidatures propose d'attribuer par rétrocession des terrains de la **Rue du Chemin de Fer**. La parcelle N°25 de 6 a 50 ca située en zone U pour un montant de 1869.08 €/l'are, les deux parcelles n° 25 et 131 de 19 a83 ca et de 13 a 00 ca situées en zone NA pour 200 €/l'are. A ces coûts s'ajoutent 6% de frais. Monsieur le Maire propose de reporter la décision lors du prochain conseil.

Suite au départ, le 1^{er} février de Madame Mélanie POMPERMEIER, le **poste d'agent forestier** est vacant, Monsieur David SETAU de Pfetterhouse assure l'intérim de la gestion de la forêt. Des travaux de rafraîchissement de la Maison forestière seront réalisés lors de la Journée citoyenne.

Vu la convention d'incorporation des voiries et réseaux du **lotissement du Niesbach** dans le domaine public, le Conseil Municipal approuve l'acquisition pour l'euro symbolique à l'Indivision SPRINGINSFELD d'une parcelle de 3.86 ares.

L'un des **logements de l'école** destiné au stockage du matériel du Conseil de Fabrique et de la Société d'Histoire a été entièrement restauré à titre bénévole par Messieurs Jean-Marie KEIFLIN et François GUR. La fourniture, la pose du revêtement de sol, ainsi que le remplacement des thermostats seront financés par la Commune. Une réflexion est à entreprendre pour le second appartement.

La **salle vide de l'école primaire** sera mise à la disposition des retraités bénévoles en vue d'y accueillir les ateliers de décoration.

Une rencontre est prévue le 04 avril entre l'Adauhr et les élus des quatre communes du RPI pour entamer l'étude relative à la **construction du pôle scolaire et périscolaire**.

Les études portant sur les **plateaux ralentisseurs** Rue de l'Ill et le plateau de la Rue de Ferrette seront réalisées en avril.

COMMUNAUTÉS des COMMUNES

L'arrêté préfectoral du 15 juin 2016 portant fusion des Communautés de Communes prévoit que la Communauté de Communes Sundgau soit soumise au régime de la fiscalité professionnelle unique.

Dans le cadre de la création au 01 janvier 2017 de la nouvelle Communauté de Communes Sundgau, il est nécessaire de créer une nouvelle **Commission Intercommunale des Impôts Directs**, composée de 10 membres titulaires et 10 membres suppléants. Celle-ci intervient en lieu et place des commissions communales en ce qui concerne les locaux commerciaux et industriels. La Commission Communale des Impôts Directs continue à statuer sur les logements et terrains communaux. Le Conseil Municipal, désigne M. Jean-Marie Eglin, membre titulaire et M. François Fernandez, membre suppléant comme représentants de la Commune de Durmenach au sein de la CIID.

La nomination des Commissaires par le Directeur Départemental des Finances Publiques se fera au vu d'une liste dressée de 40 candidats potentiels (20 titulaires et 20 suppléants).

Il est également nécessaire de créer une **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**.

Cette commission intervient l'année de passage au régime FPU, et lors de tout nouveau transfert de compétence. Elle a pour mission d'évaluer le montant des attributions de compensations, et d'élaborer un rapport.

Le Conseil Communautaire a fixé la composition de la CLECT à 64 membres titulaires et 64 membres suppléants et il y a lieu de désigner au sein du Conseil Municipal un membre titulaire et un membre suppléant.

Le Conseil Municipal, désigne M. Dominique SPRINGINSFELD, membre titulaire et M. Jean Marie EGLIN, membre suppléant comme représentants de la Commune de Durmenach au sein de la CLECT.

AFFAIRES FINANCIERES

- Le compte de gestion 2016 est approuvé à l'unanimité, celui-ci correspond au compte administratif qui se solde par un excédent de 11 685,88 €
- Les taux des 4 taxes communales ne seront pas modifiés cette année.
- Pour élaborer le **budget 2017** il aura fallu faire avec 16 000 € de dotations de l'Etat en moins et beaucoup d'inconnues liées entre à l'harmonisation des compétences de la nouvelle CC et par les prochains travaux liés à la fibre optique.

Le budget 2017 s'équilibre à 918 410 € en section d'Investissement et à 753 170 € en section de Fonctionnement.

Les travaux de la Halle de la place du foyer et de l'aire de jeux seront préfinancés par le biais d'une ouverture de crédits en attendant le versement des subventions et de la participation du CADEC. Pour 2018, environ 250 000 € consacrés aux aménagements de la rue de l'Ill et du carrefour principal seront à la charge de la commune puis il faudra dans la foulée s'attacher à trouver les financements qui permettront de faire aboutir les projets de rénovation de l'église et la construction de l'école intercommunale. L'état de la dette communale montre que deux des plus gros emprunts contractés par la commune seront totalement remboursés courant 2019 ce qui permettra d'envisager de nouvelles perspectives (école / église).

AFFAIRES FORESTIERES

- Une **année exceptionnelle pour notre forêt communale** puisque le 29 juin, une délégation nationale de l'association A.R.B.R.E.S. remettra officiellement le label « Ensemble arboré remarquable » à la municipalité de Durmenach pour la préservation des mélèzes plantés en 1784. Une semaine auparavant, le 23 juin, le Conseil Départemental actera officiellement le classement de 5 parcelles du Kuhwald en Espace Naturel Sensible.

Le dimanche 7 mai, la Société d'Histoire, sous la houlette de Gérard Vetter organisera une Ballade Nature réservée aux habitants du village afin de les sensibiliser à ce patrimoine naturel exceptionnel.

Durant l'année scolaire 2017/2018, un financement départemental permettra aux élèves de notre école de mener un projet pédagogique dédié à la forêt du Kuhwald. Des animateurs du Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement d'Altenach interviendront toute l'année dans 3 classes avec comme objectif final la mise en place d'un parcours de découverte le long du Sentier des Mélèzes.



AFFAIRES D'URBANISME

- **La toiture de l'église** montre de sérieux signes de faiblesse, l'isolation est également en très mauvais état. Une convention à maîtrise d'ouvrage sera signée avec l'ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin), cette prestation s'élèvera à 5 520 € et permettra la réalisation d'une étude détaillée des travaux à réaliser.
- **Journée citoyenne** du samedi 27 mai : près d'une dizaine de chantiers sont pressentis cette année, mais pour l'instant aucun atelier n'est proposé pour les enfants, faute d'animateur. Si vous avez une idée d'animation et la volonté d'encadrer un groupe d'enfants n'hésitez pas à prendre contact avec Sabine Drexler. Les fiches d'inscription sont à déposer en mairie d'ici la fin du mois d'avril, les inscriptions tardives seront acceptées mais ce 1^{er} retour permettra aux référents de chaque groupe de travail de réunir son équipe et organiser son chantier.



COMMUNAUTE des COMMUNES

La séance budgétaire s'est déroulée sereinement malgré l'augmentation des taux.

AFFAIRES SCOLAIRES

- Une rencontre entre les maires des 4 communes de notre RPI, les délégués aux affaires scolaires, le SIAS et Monsieur Thierry Fischer de l'ADAUHR a eu lieu début avril. Une unanimité s'est dégagée pour retenir le site de Durmenach pour y établir le **Regroupement Pédagogique Concentré** de notre RPI. Une mission d'assistance gratuite a été confiée à l'ADAUHR qui engagera une 1^{ère} réflexion sur ce projet, Madame la Sous-Préfète d'Altkirch et Monsieur Willemann, Président de la Communauté des Communes Sundgau (qui aura la compétence du Périscolaire) seront associés à la prochaine assemblée qui permettra de poser les 1ers jalons de ce projet.



Les travaux réalisés à l'aide d'outils ou appareils bruyants ne peuvent être effectués que de 8h à 12h et de 14h à 20h du lundi au vendredi De 9h à 12h et de 14h à 18h le samedi

Ne pas jeter sur la voie publique
Rédaction et impression : Mairie de Durmenach
Responsable de publication : Sabine Drexler